

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 30 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DU 94 Opération d'aménagement 90, boulevard Vincent Auriol (13e) – Avenant n° 1 au traité de concession avec la SEMAPA.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.300-4 et L.300-5 ;

Vu le traité de concession de l'opération d'aménagement 90, boulevard Vincent Auriol à Paris (13e), signé le 26 mars 2013 et reçu à la Préfecture de Paris le 27 mars 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la conclusion d'un avenant n°1 à la concession d'aménagement du 26 mars 2013 et de l'autoriser à le signer ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : La conclusion de l'avenant n°1 au traité de concession de l'opération d'aménagement 90, boulevard Vincent Auriol à Paris (13e), est approuvée.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant visé à l'article 1 ci-dessus, tel qu'il est annexé au présent délibéré.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO